

Madame, Monsieur,

Lors de ce premier rendez-vous, je vous présente mon activité et la réglementation qui s'y rattache. La relation qui s'établit en qualité de Conseiller en investissements financiers est différente des activités de démarchage financier, de courtage d'assurance que nous sommes susceptibles de développer ensemble.

Le présent document d'entrée en relation vous est remis conformément à l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et comporte également les informations prévues par l'article L521-2 du code des assurances.

MIEUX COMPRENDRE NOTRE METIER

Conseiller en gestion de patrimoine

Professionnels diplômés, attentifs à la réglementation, expérimentés et intègres, nous vous accompagnons dans la gestion et l'optimisation de votre patrimoine. Nous nous appuyons sur l'organisation d'un réseau national, Magnacarta, pour renforcer la qualité de notre prestation. Nous nous engageons à suivre annuellement les formations réglementaires imposées par nos différents statuts.

ANALYSER : Nous étudions votre situation personnelle et professionnelle sur le plan économique, juridique et fiscal. Nous prenons en compte vos actifs et vos objectifs. Nous dressons un bilan complet (patrimonial, fiscal, successoral) de votre situation professionnelle et personnelle. Nous sommes en veille permanente et réactualisons nos solutions pour les adapter aux dernières évolutions économiques, législatives et fiscales.

ELABORER UNE STRATEGIE : Nous bâtissons une stratégie patrimoniale en fonction de vos objectifs et du degré de risque que vous avez choisi. Nous vous proposons une architecture patrimoniale sur-mesure et adaptons la réorganisation de votre patrimoine et les types d'investissement au travers des solutions conseils et produits correspondants auprès des gestionnaires de fonds, banques, assurances, promoteurs immobiliers...

S'ENGAGER A UN SUIVI Nous assurons une présence permanente et nous engageons à suivre et adapter l'architecture et les composantes de votre patrimoine selon vos choix de vie, l'évolution de la réglementation et des marchés financiers.

Notre rémunération

S'agissant des modalités de rémunération, la prestation de conseil fait l'objet d'une facturation d'honoraires s'élevant à 150 € HT de l'heure, soit 180 € TTC. Chaque mission est précisément définie et tarifée au préalable dans une lettre de mission dûment signée.

Si cette prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, en ma qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine, je pourrai recevoir, en plus des frais de souscription non acquise à la société qui m'autorise à commercialiser le produit, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50 % de ceux-ci.

NOS STATUTS REGLEMENTES ET NOS PARTENAIRES

Vous trouverez ci-dessous la liste de mes habilitations et celle, par statut règlementé, de mes principaux partenaires. Sur simple demande, vous pourrez obtenir communication du nom des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord.

Statut règlementé	N° d'enregistrement	Informations et principaux partenaires
Conseil en investissements financiers (CIF) proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF	07032075 référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr), et adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'AMF (17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org))	Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : NEXSTAGE, ALTO INVEST, ODDO BHF, 123 INVESTMENT MANAGERS, AUDACIA, M CAPITAL PARTNERS, SIGMA, MAGENTIS.
En vertu de notre statut de CIF non indépendant, notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et notre cabinet pourra percevoir des rémunérations et rétrocessions de la part de ses partenaires financiers dès lors que ces rémunérations participent à une amélioration du service fourni au client et ne nuisent pas à l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client. Les modalités de rémunération de notre cabinet vous seront communiquées de manière détaillée dans la lettre de mission que nous devons signer ensemble préalablement à la réalisation de toute prestation.		
Démarcheur bancaire et financier		Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : Alain LECOCQ et Michel PLANCHAT
L'activité de démarchage bancaire et financier est contrôlable par l'AMF et l'ACPR		
Intermédiaire en opérations de Banque et services de paiement (OBSP)	07032075 référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) et positionné dans la catégorie de courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP)	Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : Néant Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : Néant Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement détenue par le cabinet (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : Néant Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : Néant Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription

Société adhérente du réseau Magnacarta – www.magnacarta.fr

SAS CABINET LECOCQ PLANCHAT au capital de 7 500 € – 447 616 954 RCS CUSSET– APE 6622Z - Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07032075 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'OBSP sont contrôlables par l'ACPR. Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles – 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9 – Contrat Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n° 127 112 630-33.

<p>Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (OBSP)</p> <p>Lorsque le mandant est courtier</p>	<p>07032075 référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) et positionné dans la catégorie de mandataire d' intermédiaire en opérations de banque et services de paiement</p>	<p>Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation ORIAS du mandant : Cabinet LECOCQ-PLANCHAT -10-12 place Sévigné -03200 VICHY</p> <p>Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement détenue par le mandant (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : Néant</p> <p>Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le mandant travaille : Néant</p> <p>Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription</p>
<p>Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers</p>	<p>Notre cabinet ne propose pas un service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers.</p> <p>La recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur les partenariats mis en place avec des établissements suivants : Néant</p>	
<p>Intermédiaire en assurances</p>	<p>07032075 référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr)</p> <p>Courtier en assurances catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.</p>	<p>Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille peut vous être communiquée sur simple demande.</p> <p>Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : Néant</p>
<p>Les activités d'IAS et d' IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).</p> <p>ACPR : 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09 (www.acpr.banque-france.fr/accueil.html)</p>		
<p>Intermédiaire en transactions immobilières</p>	<p>Carte N° : Néant</p>	
<p>L'activité immobilière est contrôlable par la Direction Nationale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes</p>		

Liste des partenaires représentant au moins 10% de mon Chiffre d'Affaires :

NOM	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ODDO BHF	ASSURANCE VIE	CONVENTION	COMMISSIONS
GENERALI	ASSURANCE VIE	CONVENTION	COMMISSIONS
SURAVENIR	ASSURANCE VIE	CONVENTION	COMMISSIONS

Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles – 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 9 – Contrat Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n°127 112 630-33

Je dispose conformément à la loi et au Code de Bonne Conduite de l'Anacofi-CIF d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisantes couvrant mes diverses activités. Elles sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'Anacofi-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

N° de police : 127 112 630-33	CIF	IAS	IOBSP
Responsabilité civile professionnelle	1.500.000 €	2.000.000 €	1.500.000 €
Garantie financière	Néant	Néant	Néant

INFORMATIONS RELATIVES AUX MODES DE COMMUNICATION ENTRE LE CLIENT ET SON CONSEILLER

Le client pourra contacter le cabinet par courrier, mail ou téléphone aux coordonnées figurant sur le présent document, le conseiller répondra aux demandes formelles par écrit sur un support durable (mail ou courrier).

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par votre conseiller habituel en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : a.lecocq@magnacarta.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Société adhérente du réseau Magnacarta – www.magnacarta.fr

SAS CABINET LECOCCQ PLANCHAT au capital de 7 500 € – 447 616 954 RCS CUSSET– APE 6622Z - Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07032075 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles – 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9 – Contrat Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n° 127 112 630-33.



**magna
carta**
MEMBRE DE

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse du cabinet, à votre conseiller ou gestionnaire habituel, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront :

- Informer :
 - Le médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris (compétent uniquement pour les litiges entre professionnels)
 - Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
 - Le médiateur de l'Assurance, La Médiation de l'Assurance TSA 50110 -75441 Paris Cedex 09 – <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
 - L'Association Nationale des Médiateurs :
 - o Pour l'activité de COBSP : via son site www.anm-conso.com/anacofi-iobsp ou par Courrier : Médiation de la consommation - ANM Conso - 62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS
 - Concernant les instruments financiers : le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Ou porter le litige devant les tribunaux compétents.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-4 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI CIF dans le cadre de ses missions de contrôle.

Je vous remercie, conformément à la réglementation, d'attester par votre signature de la remise de ces éléments.

Fait à _____

Le 14/06/2019

Etabli en deux exemplaires originaux dont un m'a été remis

Le Conseiller

Le Client

Le présent document vous est remis dans le respect du règlement général de l'AMF et du code des Assurances, et n'engage en aucun cas les parties à la poursuite d'une relation commerciale.

Société adhérente du réseau Magnacarta – www.magnacarta.fr

SAS CABINET LECOCCQ PLANCHAT au capital de 7 500 € – 447 616 954 RCS CUSSET– APE 6622Z - Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07032075 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles – 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9 – Contrat Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n° 127 112 630-33.



**magna
carta**
MEMBRE DE